

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D342024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
28/06/2024

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 05 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 28 juin 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-
Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. NILLO
Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – M. MURE Julien,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à Mme
ROBIN Pascale, Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal,
Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre,
M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, M. RIGAUD
Denis a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie, M. GAILLARD Bruno a
donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M.
ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY
David, M. BATAILLARD Kévin a donné pouvoir à M. MURE Julien.

Absent excusé : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BERRY David

Objet de la délibération : **ACHAT DE PARCELLE – VERS RAMBUTEAU**

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal avait délibéré en
mars 2024 pour acquérir une parcelle cadastrée A n°714, d'une surface de 1
930 m² au prix de 0.20 euros du m² toutes indemnités confondues en indiquant
au vu des éléments en notre possession qu'elle appartenait en indivision à
Messieurs CATHERIN Paul et Roger.

Or cette parcelle appartient seulement à Monsieur CATHERIN Paul.

Le Conseil Municipal, est donc invité à délibérer pour modifier le nom des
vendeurs, leurs autres conditions de cette acquisition restant les mêmes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée A
n°714, d'une surface de 1 930 m² située vers Rambuteau au prix de 0.20 euros
du m² toutes indemnités confondues, appartenant à Monsieur CATHERIN
Paul,

- DESIGNER Maître Florent PEIGNE, Notaires à
MÂCON, pour dresser l'acte à intervenir,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à
signer les actes authentiques et toutes les pièces nécessaires à la concrétisation
de cette acquisition.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 08 juillet 2024



Le Maire de REPLONGES,

Accusé de réception en préfecture
001370182266-20240706-D342024-DE
Date de réception préfecture : 09/07/2024